



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 14 janvier 2025 à l'aréna Rivière-du-Nord.

PRÉSENCES :

Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie
Monsieur Jean-junior Desormeaux, maire suppléant, Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Paul Germain, maire de la ville de Prévost

Est également présent :

Monsieur Serge-Alexandre Tessier, directeur général de la Régie

2025-01-15/1451

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 15 JANVIER 2025

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance est ouverte à 9H02

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-01-15/1452

ITEM 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-01-15/1453

ITEM 3

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2024**

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 NOVEMBRE 2024 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2025-01-15/1454

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DE NOVEMBRE 2024

ATTENDU QUE le directeur général secrétaire-trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024;

Il est proposé par : Paul Germain

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2024;

Folio 01932326 :

- Prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de **63 583.80\$**;
- Chèques portant les numéros 001965 à 001979 inclusivement représentant un montant de **12 830.88\$**;
- Prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de **66 244.58\$**;

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lesquelles ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE le directeur général secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-01-15/1455

ITEM 5

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DE DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE le directeur général secrétaire-trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024;

Il est proposé par : Guy Lamothe

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024;

Folio 01932326 :

- Prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de **89 709.12\$**;
- Prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de **77 001.45\$**;
- Les chèques portant les numéros 001970 et 001976 ont été annulés dû au conflit de Poste Canada.



No de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lesquelles ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE le directeur général secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-01-15/1456

ITEM 6

AUGMENTATION DE LA LIMITE QUOTIDIENNE DE PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE POUR LES FOURNISSEURS

ATTENDU QU'en ce moment la limite est des 10 000\$ par jours.

ATTENDU QUE selon la Politique de paiement par virement bancaire 2024-10-09/1439, tous les paiements doivent être préautorisé par le président et le directeur général.

ATTENDU QU'avec la grève des postes, plus de fournisseurs veulent être payés par virement.

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Junior Desormeaux

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le conseil de la Régie augmente la limite de paiement quotidienne de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord à 25 000\$ par jours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-01-15/1457

ITEM 7

ADOPTION DE L'AUGMENTATION SALARIALE DU PERSONNEL SYNDIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE l'IPC de novembre 2023 à 2024, a été de 1.5%;

ATTENDU QUE le minimum accordé par la convention collective est de 2.5%;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de ce changement est rétroactive au 1 janvier 2025.

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord procède et augmente ses employés syndiqués de 2.5%.

Il est proposé par M Guy Lamothe

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

2025-01-15/1458

ITEM 8

**ADOPTION DE L'AUGMENTATION SALARIALE DU PERSONNEL
ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA
RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE 2025**

ATTENDU QUE l'IPC de novembre 2023 à 2024, a été de 1.5%;

ATTENDU QUE les employés syndiqués ont eu droit à 2.5%;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des budgets pour une augmentation salariale.

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur de ce changement est rétroactive au 1 janvier 2025.

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord procède et augmente ses employés administratifs de 2% et que pour l'employé # 32, deux congés mobiles de plus soient accordés.

Il est proposé par Guy Lamothe

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-01-15/1459

ITEM 9

PÉRIODES DE QUESTIONS

Aucune question

2025-01-15/1460

ITEM 10

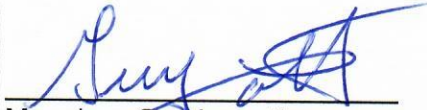
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Paul Germain.

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9H17

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ


Monsieur Guy Lamothe
Président


M Serge-Alexandre Tessier
Directeur Général
Secrétaire Trésorier